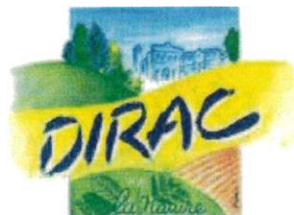


# EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR Prefecture

016-211601208-20240410-D202438-DE  
Reçu le 12/04/2024

délibération :  
**D\_2024\_3\_8**

L'an deux mille vingt quatre, le mercredi 10 avril à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à DIRAC, sous la présidence de Madame MONTEGU Bénédicte, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 18

Date de convocation du : 28 Mars 2024

Présents : 17

**Présents** : Monsieur GOUYGOU Dominique, Monsieur MOREAU Yannick, Madame LANOË-MALIVERT Véronique, Monsieur DOUET Anthony, Madame DUBOIS Anne, Madame DULAC Stéphanie, Madame MAUREL Marion, Monsieur ARTAUD Frédéric, Monsieur MICHELET Jean-Marie, Madame TRANCHET Isabelle, Monsieur LAFENETRE Pascal, Madame GONTIER Stéphanie, Monsieur MAUVEROU Philippe, Madame CHEVALERIAS Annick, Monsieur COLLET Cédric, Madame BOINEAU Isabelle, Madame MONTEGU Bénédicte

Votants : 17

**Objet : Réduction du loyer suite  
à un constat d'humidité dans la  
maison de gardiennage**

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :** Monsieur MORA Vincent

**Secrétaire de Séance :** Madame Marion MAUREL

Madame le Maire expose au Conseil municipal le problème d'humidité rencontré dans la maison de gardiennage située route de la Boissière à Dirac.

Le locataire a observé la présence anormale de moisissures. Cela pourrait être dû à des infiltrations d'eau ou à défaut d'isolation.

Pour effectuer des travaux, il est nécessaire que la maison soit vide et donc que les locataires aient libéré le logement. Dans l'attente de leur départ prévu dans quelques mois et afin de répondre à ces désagréments concernant les conditions de location de ce logement, il a été convenu d'une diminution du prix du loyer d'un montant de 267.83 € actuel ramené à 100 € et ce à partir du 1er avril 2024.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les convenus ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré

**DECIDE** de ramener le montant du loyer à 100 € mensuel et ce jusqu'au départ des locataires.

**Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 1**

Madame le Maire,  
Bénédicte MONTEGU

Emis le 10/04/2024, transmis en sous-préfecture et rendu  
exécutoire le 11/04/2024

